

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

N° VILLE_2024DL022

Date de convocation : 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : REVISION N°1 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES OPERATIONS DE RENOVATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2025 - Année 2024 - MODIFICATION

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Henry DUARTE (donne pouvoir à Dominique BABE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND)

Absents : Alexandre DIOT, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Aurélie VILLENEUVE, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Par délibération n°VILLE_2023DL028 du 30 mars 2023, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un plan pluriannuel relatif à son engagement dans la transition énergétique.

Cet engagement se décline en quatre programmes d'investissement de rénovation énergétique :

- groupe scolaire Marie Curie,
- centre culturel,
- villa 33
- divers autres bâtiments.

Pour mémoire, ce plan pluriannuel d'isolation des bâtiments prévoit la mobilisation d'un financement d'1 000 000 d'euros par an.

Vu la délibération N°VILLE_2023DL108 du 7 décembre 2023 mettant à jour par révision n°1 les autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les

opérations de rénovations énergétiques des bâtiments – Plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 - Année 2024 ;

Vu la délibération N°VILLE_2023DL088 du 5 octobre 2023 approuvant le recours au mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser la rénovation énergétique du Polaris ;

Considérant le mandatement de factures relatives à l'opération «rénovation énergétique du groupe scolaire Marie Curie» en fin d'année 2023 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les crédits de paiement pour les opérations relatives au Polaris et à l'école Marie Curie ;

Il y a lieu d'augmenter, pour l'opération «rénovation énergétique du groupe scolaire Marie Curie», les crédits de paiement de l'année 2023 afin de prendre en compte le mandatement des frais d'insertion de 10 000 € sur cet exercice. Par conséquent, le montant des travaux prévisionnels 2024 sera réduit d'autant. L'opération de rénovation du Polaris sera quant à elle réajustée par la diminution des frais d'insertion et l'augmentation des frais d'études à hauteur de 1028 € TTC.

Pour rappel, la procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet « à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ».

L'Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel. Les crédits de paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est à dire mandate ou dépense) année par année (soit 2023, 2024 puis 2025) et constituent « la limite supérieure des dépenses » qui peuvent être mandatées pendant l'année en cours. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Le total des CP doit être égal au montant de l'AP :

$CP\ 2023 + CP\ 2024 + CP\ 2025 = AP$

Il est précisé que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget.

Le détail révisé et modifié de chaque opération est spécifié ci-après :

1 - RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	431 000,00 €	40 605,65 €	1 389 394,35 €	0,00 €	1 430 000,00 €
Frais d'insertion		1 000,00 €	864,00 €	1 136,00 €		2 000,00 €
Frais d'études		130 000,00 €	33 498,24 €	106 501,76 €		140 000,00 €
Construction		300 000,00 €	6 243,41 €	1 281 756,59 €	0,00 €	1 288 000,00 €
FINANCEMENT :	0,00 €	431 000,00 €	40 605,65 €	1 389 394,35 €	0,00 €	1 430 000,00 €
Autofinancement		431 000,00 €	40 605,65 €	1 017 594,35 €		1 058 200,00 €
Subvention Etat				371 800,00 €		371 800,00 €
Emprunt						0,00 €

2 - RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €	1 000 000,00 €	2 259 379,26 €
Frais d'insertion		1 000,00 €	864,00 €	108,00 €		972,00 €
Frais d'études		130 000,00 €	12 077,23 €	118 950,77 €		131 028,00 €
Construction		598 000,00 €	16 379,26 €	1 111 000,00 €	1 000 000,00 €	2 127 379,26 €
FINANCEMENT :	0,00 €	729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €	1 000 000,00 €	2 259 379,26 €
Autofinancement		729 000,00 €	29 320,49 €	1 230 058,77 €		1 259 379,26 €
Subvention Etat						0,00 €
Emprunt					1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

3 - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA VILLA 33

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	201 992,13 €	159 721,20 €	42 270,93 €	0,00 €	201 992,13 €
Frais d'insertion						0,00 €
Frais d'études						0,00 €
Construction		201 992,13 €	159 721,20 €	42 270,93 €		201 992,13 €
FINANCEMENT :	0,00 €	201 992,13 €	159 721,20 €	42 270,93 €	0,00 €	201 992,13 €
Autofinancement		158 792,13 €	159 721,20 €	-929,07 €		158 792,13 €
Subvention Etat		43 200,00 €		43 200,00 €		43 200,00 €
Emprunt						0,00 €

4 - RENOVATION ENERGETIQUE AUTRES BATIMENTS



Il s'agit de l'éclairage de la salles des fêtes et de la pose au sein du groupe scolaire Jacques Prévert des compteurs d'énergie.

Récapitulatif de l'opération :

LIBELLE	REALISE 2022	PREVISION 2023	REALISE 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	0,00 €	581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €	0,00 €	74 885,47 €
Frais d'insertion		1 000,00 €				0,00 €
Frais d'études		80 000,00 €		8 000,00 €		8 000,00 €
Construction		500 000,00 €	10 612,16 €	56 273,31 €		66 885,47 €
FINANCEMENT :	0,00 €	581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €	0,00 €	74 885,47 €
Autofinancement		581 000,00 €	10 612,16 €	64 273,31 €		74 885,47 €
Subvention Etat						0,00 €
Emprunt					0,00 €	0,00 €

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 18 mars 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la révision n°1 modifiée des 4 programmes d'investissement de rénovation énergétique votés en AP/CP listés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant des Autorisations de Programme comme décrites ci-dessus ;
- **APPROUVE** la répartition des Crédits de Paiement comme décrites ci-dessus pour chaque AP ;
- **DIT** que les CP 2024 seront ouverts dès le 01/01/2024 et que les CP non mandatés sur l'année 2025 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision des crédits de paiement.
- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris les fonds européens, pour la mise en œuvre de ce programme, auprès des partenaires et des différentes collectivités concernées (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Rhône, EPCI, Ademe, CAF etc...). A cet effet, il pourra accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document ou tout acte nécessaire.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20240328-VILLE_2024DL022-DE

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,